



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION RUE DE LA RÉPUBLIQUE, RUE ARISTIDE BRIAND ET RUE THIERS LORS DES MARCHES DES 23 ET 30 DÉCEMBRE 2024

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 relative aux droits et libertés des communes,

Vu les articles L 2131-2 et L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du code pénal

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers et commerçants rue de la République, de la rue Aristide Briand et rue Thiers à l'occasion de la tenue des marchés des lundis 23 et 30 décembre 2024

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la tenue des marchés des lundis **23 et 30 décembre 2024**, le **stationnement et la circulation** seront **interdits** sur l'ensemble de la Rue de la **République**, de la rue **Aristide Briand** et rue **Thiers** de **06h00 à 15h00**.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Pont-Audemer, Monsieur le Directeur Général des Services, la Police Municipale, les services techniques, l'organisateur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-Audemer, le 17 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le 2ème Adjoint, en charge du développement économique, de l'emploi, de l'artisanat et de l'attractivité du centre de la ville

Florence GAUTIER

